



Saint-Julien vous parle

Pluies diluviennes

Un système dépressionnaire remontant la côte américaine a généré des quantités importantes de pluie ainsi que des orages dans le sud et le Centre-du-Québec depuis dimanche après-midi. Cela a occasionné des bris dans plusieurs de nos chemins dans la journée de lundi 10 juillet.

Au moment où l'on écrit ces lignes, nous sommes en train de faire les correctifs les plus urgents et de mettre la signalisation manquante pour éviter des accidents.

Des démarches sont faites aussi avec la sécurité civile afin de bénéficier du soutien financier pour le rétablissement après sinistre.

Il y aura donc beaucoup de travail à faire dans nos chemins pour le reste de l'été et quelques priorités de voirie devront être réévaluées à court terme.

Nous vous remercions de votre compréhension car les chemins ne redeviendront pas beaux par magie, ni en claquant des doigts.



DANS CE NUMÉRO

Pluies diluviennes.....	1
Info-conseil	2
Cartographie	3
Avis public.	4
Avis public	5
Prévention incendie	6
Criée des âmes.....	7
Coordonnées.....	8

Vivre au sommet des Appalaches



INFO—CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 3 juillet 2023. Il y fut principalement question des sujets suivants :

Règlement sur la prévention incendie

Un nouveau règlement sur la prévention incendie, qui sera uniforme dans toute la MRC des Appalaches, a été adopté par le conseil municipal.

Règlement sur les éoliennes

Un premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal en vue d'augmenter les distances entre les éoliennes et les habitations. La nouvelle distance de 1000 mètres remplacera celle de 500 mètres.

Les citoyens peuvent commenter et proposer des modifications au règlement, par courriel, du 17 juillet au 28 juillet.

Une nouvelle carte des distances a été réalisée par la MRC car la première contenait des erreurs. Vous la trouverez en page suivante.

Projet d'investissement de la MRC des Appalaches dans l'énergie éolienne

Le conseil municipal a exercé son droit de retrait du projet d'investissement de la MRC des Appalaches dans une régie énergie pour le développement de l'éolien.

La municipalité de Saint-Julien ne fera donc pas partie de la régie qui s'associera au promoteur éventuel d'un développement éolien.

Entente routes numérotées

Le conseil municipal a choisi d'exercer son droit de retrait par rapport à une nouvelle entente de la cour municipale de Thetford, concernant les amendes émises sur les routes numérotées.

Journées de la culture

Le conseil municipal proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants.

Dépôt d'une pétition

Le conseiller municipal René St-Louis a déposé au nom des citoyens du rang 4 une pétition contre les éoliennes.

14 propriétaires occupants sur 15 l'ont signée.

Prochaine séance du conseil

Lundi 14 août 2023.

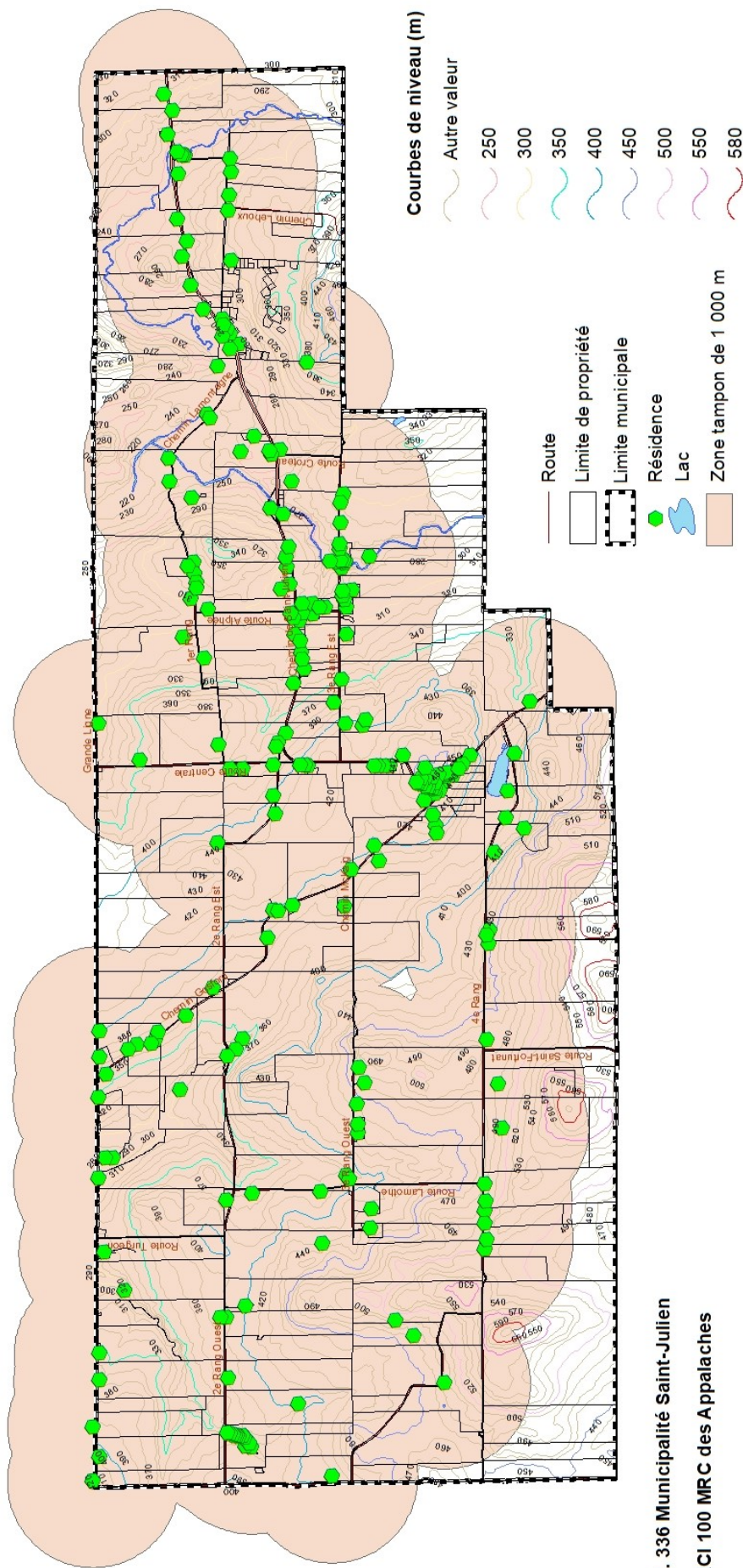
Enfin, comme plusieurs personnes s'interrogent au sujet des éoliennes et cherchent l'information dont la municipalité dispose, nous avons rendu accessible pour tous le dossier en question sur la page Web de la municipalité.

Vous pouvez y accéder au www.st-julien.ca et simplement cliquer sur l'icône que voici (ci-contre) :



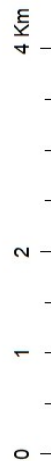
Dossier éoliennes

Zone tampon de 1 000 mètres pour l'implantation d'éoliennes Municipalité de Saint-Julien



R. 336 Municipalité Saint-Julien
RCI 100 MRC des Appalaches

Superficie de la municipalité: 8280.48 hectares
Superficie de la zone tampon de 1 000 mètres: 7367 hectares
Résiduel: 913.48 hectares (11 %)





Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches

Municipalité de Saint-Julien

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL | GREFFIER-TRÉSORIER DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Je, soussigné, Martin Cloutier, directeur général | greffier-trésorier, donne avis aux contribuables de la municipalité de Saint-Julien que le conseil municipal a adopté le *Règlement # 394 relatifs à la prévention incendie* lors de la séance du conseil du 3 juillet 2023.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté sur le site Web de la municipalité.

DONNÉ à St-Julien ce 5^e jour de mois de juillet 2023.

Martin Cloutier
Directeur général / greffier-trésorier



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches

Municipalité de Saint-Julien

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL | GREFFIER-TRÉSORIER DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Je, soussigné, Martin Cloutier, directeur général | greffier-trésorier, donne avis aux contribuables de la municipalité de Saint-Julien que le conseil municipal a adopté le premier projet de *Règlement # 395 relatif aux éoliennes* lors de la séance du conseil du 3 juillet 2023.

La population peut consulter le règlement sur le site Web de la municipalité et apporter des commentaires et des suggestions en vue de l'adoption ultérieure d'un deuxième projet de règlement.

La consultation publique aura lieu du 17 au 28 juillet 2023. Les commentaires et suggestions doivent être acheminés par courriel à l'adresse suivante : municipalite@st-julien.ca

DONNÉ à St-Julien ce 5^e jour de mois de juillet 2023.

Martin Cloutier
Directeur général / greffier-trésorier



RÈGLEMENT 394 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

La sécurité incendie est l'affaire de tous. Soyez vigilants et agissez en conséquence pour un environnement familial sûr et protégé !



Le numéro civique doit être bien en vue et éclairé.



Les bâtiments doivent être accessibles, et les entrées non obstruées.



Des exigences particulières pourraient vous concerner dans certains cas : immeubles à logements, garderies en milieu familial, immeubles à risques élevés...

BESOIN D'UN PERMIS, DE VOTRE MUNICIPALITÉ :

- Pour faire un feu à ciel ouvert
- Pour faire des feux d'artifices
- Pour l'ajout d'un poêle à bois conforme
- Pour vos travaux de rénovation ou de construction



Pour plus d'informations, contactez Samuel Cliche, préventionniste en sécurité incendie au 418 334-6592

LA CRIÉE DES ÂMES DE RETOUR CET AUTOMNE!

L'église de St-Julien fait partie cette année d'un circuit nommé « *La balade des clochers* ». En effet, les 14 et 15 octobre 2023, plusieurs églises du diocèse de Sherbrooke ouvriront leurs portes pour des visites guidées et ce sera aussi l'occasion d'organiser, autour de cet événement, dans chacune des paroisses choisies, différentes activités.

Chez-nous, la criée des âmes, qui n'a pas eu lieu depuis la pandémie, fera partie du programme. Elle se déroulera le 14 octobre dès 19hres. C'est une activité bénéfice pour la paroisse de St-Julien mais aussi, nous l'espérons, un moment pour se rassembler et avoir du plaisir!

Comment y participer?

Si vous avez des objets que vous aimeriez offrir en vue de l'encan, la collecte de la c.v.a. sera la façon la plus simple de nous les remettre. Celle-ci aura lieu au début d'octobre alors, ça vous laisse le temps d'y penser!

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la tenue de cette soirée.

Communiquez avec **Marie Drolet** si vous avez envie de donner un coup de main et de faire que cette soirée soit non seulement un succès mais aussi, un moment heureux et festif! 581-210-2800 marie.shanti@live.ca

D'OÙ VIENT L'EXPRESSION «CRIÉE DES ÂMES»?

Cela vient de « criée pour les âmes », une pratique qui était très populaire au début de la Nouvelle-France. Après la messe dominicale, chaque semaine en novembre, un crieur faisait la mise aux enchères de produits des fermiers et des artisans locaux. L'argent récolté servait à payer les messes pour les âmes du purgatoire pour qu'elles puissent entrer au Ciel. On abandonnera cette pratique au cours du XVIIIe et du XIXe siècle.

(Source : Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française)



Œuvre de Jacques Lisée ayant pour titre « La criée des âmes »

SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien-Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia



Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur comportement canin :
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Michel Tremblay (418-423-4295, poste 3)



PROGRAMME D'INCITATIFS

Saviez-vous qu'à Saint-Julien nous avons un programme d'incitatifs à l'entrepreneuriat ?

Premièrement, une politique qui a pour but de mettre en place une aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé afin de favoriser le développement économique de la Municipalité, notamment par le maintien et la création de nouveaux emplois sur son territoire, l'augmentation de sa richesse foncière, ainsi que la densification du périmètre urbain. Elle vise également à stimuler l'activité économique du secteur des commerces et des services, ainsi qu'à préserver les entreprises existantes.

Deuxièmement, un terrain au cœur du village (situé en face de l'Église) qui pourrait servir de lieu pour une construction résidentielle et/ou commerciale afin d'apporter de nouveaux services au gens de Saint-Julien.

Juillet 2023						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
					1	2
Conseil	4	5		7	8	9
10	11	12		14	15	16
17	18	19		21	22	23
24	25	26		28	29	30
31						

**Bureau municipal fermé pour les vacances du
24 juillet au 4 août 2023**

HORAIRE D'ÉTÉ

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	Fermé	Fermé